ELEMENTS POUR UNE APPROCHE SOCIOLOGIQUE DES SAVOIRS VIGNERONS EN BEAUJOLAIS

La question de l'approche sociologique ou ethnologique des savoirs paysans, en l'occurrence ici des savoirs vignerons, crée bien des difficultés. En effet, elle présuppose que soit correctement règlé le problème du statut de l'observateur analysant lesdits savoirs et du type de cadre de référence dont il use pour jauger ces savoirs exogènes.

Quels sont les critères pertinents de cette évaluation et de quelle évaluation s'agit-il? Veut-on mesurer le degré de scientificité et par là le rabattre dans un champ où il perd son sens propre? Veut-on encore les étudier sous l'angle de la dimension culturelle et retenir alors essentiellement des traits expressifs d'une culture professionnelle spécifique?

Telles sont quelques-unes des questions qui se posaient à nous pour traiter la question de la confrontation des savoirs vignerons et des savoirs agronomiques et œnologiques (plus généralement des savoirs scientifiques) dans le milieu viticole beaujolais. Si la «demande» émanant de la Mission du Patrimoine ethnologique du Ministère de la Culture portait surtout sur le repérage, le recensement et la collecte de savoirs naturalistes populaires, il nous a semblé que nous ne pouvions y répondre en faisant abstraction du champ de forces scientifiques (notamment institutionnelles et administratives) dans lequel se trouvaient inévitablement placées les pratiques culturales et culturelles des vignerons beaujolais. Encore faudra-t-il s'interroger plus loin sur les réalités professionnelles, statutaires et sociales que recouvre cette notion, si commode en termes de marché du vin, de vigneron ou de viticulteur.

Du côté de l'anthropologie de la connaissance

Avant d'aborder plus précisément l'étude des savoirs vignerons en Beaujolais, il nous faut au préalable examiner comment cette question des rapports entre savoirs, science et culture a déjà été envisagée et quelles sont donc les problématiques qui pourront orienter notre réflexion. Il n'est pas possible d'envisager la question des savoirs paysans sans revenir à la position tenue par C. Lévi-Strauss dans son texte fameux de «La pensée sauvage», où il examine dans un premier chapitre ce qu'il appelle «la science du concret» et qu'il dénomme encore dans le même texte sans plus s'en expliquer, «pensée mythique» ou «pensée magique».

Sans chercher pour le moment s'il est opportun d'assimiler les savoirs paysans à une forme de pensée sauvage, on retiendra pour leur valeur heuristique quelques-unes des propositions de C. Lévi-Strauss. Tout d'abord, il estime que dans la pensée mythique, comme dans la réflexion scientifique, l'univers est objet de pensée, «il implique des démarches intellectuelles», et que ce savoir concret ne se développe pas «en fonction de la seule utilité pratique».

Mais ce qui différencie les deux modes d'appréhension de l'univers, ce sont les outils dont ils usent. En effet, alors que la réflexion scientifique utilise des concepts en essayant de s'abstraire des conditions concrètes de manifestation des processus, Lévi-Strauss estime que «les éléments de la réflexion mythique se situent toujours à mi-chemin entre les percepts et les concepts. Il serait impossible d'extraire les premiers de la situation concrète où ils sont apparus, tandis que le recours aux seconds exigerait que la pensée puisse, provisoirement au moins, mettre ses projets entre parenthèses». (1).

La différence entre ces deux modes d'interprétation de l'univers réside dans le fait que la pensée mythique utilise des signes, lesquels «exigent qu'une certaine épaisseur d'humanité soit incorporée à la réalité» alors que la réflexion scientifique s'organise autour de concepts «qui se veulent intégralement transparents à la réalité» (2).

Pour en terminer avec l'apport de C. Lévi-Strauss à une anthropologie de la connaissance on doit, bien évidemment, mentionner sa réflexion sur le brico-lage dont «les créations se ramènent toujours à un arrangement nouveau d'éléments dont la nature n'est pas modifiée» et retenir que pour cet auteur «la réflexion mythique apparaît comme une forme intellectuelle de bricolage» (3).

Que pouvons-nous conserver, pour notre propre propos, de la réflexion de C. Lévi-Strauss? De manière évidente nous sommes concernés par ses hypothèses sur le bricolage et sur la pensée sauvage comme forme intellectuelle du bricolage tout autant que par la distinction entre percepts et concepts, entre signes et concepts.

Par contre, pour qui cherche à analyser les savoirs paysans non pas sui generis mais dans leur confrontation et articulation aux savoirs réputés savants, il semble insuffisant de rabattre les premiers dans le champ de légitimité des seconds comme le fait très nettement Lévi-Strauss qui établit un lien d'antériorité et donc de subordination de la pensée sauvage par rapport à la science. Tout

en voulant manifester la spécificité de la pensée sauvage Lévi-Strauss ne peut s'empêcher de montrer qu'elle est préscientifique ou encore scientifique à sa manière : «on comprend que la pensée mythique, bien qu'engluée dans les images, puisse être déjà généralisatrice, donc scientifique : elle aussi travaille à coups d'analogies et de rapprochements.» (4).

Ailleurs encore il va jusqu'à écrire : «Mais ne pourrait-on aller plus loin et considérer la rigueur et la précision dont témoignent la pensée magique et les pratiques rituelles, comme traduisant une appréhension inconsciente de la vérité du déterminisme en tant que mode d'existence des phénomènes scientifiques ?» (5).

Il nous est donc apparu que C. Lévi-Strauss développait une vision finaliste de la connaissance scientifique et surtout qu'il ne règlait pas de manière correcte la question des rapports entre savoir et science. Nous nous sommes donc intéressés à ce que Michel Foucault a appelé l'archéologie du savoir (6). Il consacre précisément un chapitre de cet ouvrage aux rapports entre savoir et science.

Loin de ne lire le savoir qu'à travers la grille de la science qui lui donnerait son sens, M. Foucault essaie de penser leurs rapports multiples qui vont bien au-delà d'un simple rapport de filiation comme on peut le penser dans une vision «progressiste» de la constitution des sciences. D'emblée, concernant le savoir, il pose qu'«il ne s'agit pas d'une préconnaissance ou d'un stade archaïque dans le mouvement qui va de la connaissance immédiate à l'apodicticité.» (7).

Il existe bien pour M. Foucault un lien de nécessité entre savoir et science mais celui-ci n'est absolument pas réductible à un rapport d'enchaînement et de succession : c'est un rapport de préexistence mais n'impliquant pas de causalité linéaire de l'un à l'autre. Et d'abord comment peut-on définir le savoir ? «Cet ensemble d'éléments, formés de manière régulière par une pratique discursive et qui sont indispensables à la constitution d'une science, bien qu'ils ne soient pas destinés nécessairement à lui donner lieu, on peut l'appeler savoir.» (8).

Si, donc, la formation de savoir est indispensable à la constitution d'une science, on peut dire aussi que non seulement l'émergence d'une science n'élimine pas le savoir qui l'a fait naître : «Une fois constituée, une science ne reprend pas à son compte et dans les enchaînements qui lui sont propres tout ce qui formait la pratique discursive où elle apparaît : elle ne dissipe pas non plus — pour le renvoyer à la préhistoire des erreurs, des préjugés ou de l'imagination — le savoir qui l'entoure.» (9), mais encore «il y a dessavoirs qui sont indépendants des sciences (qui n'en sont ni l'esquisse historique ni l'envers vécu)»(10).

Deux éléments contribuent à distinguer sensiblement savoir et science :

— d'une part, c'est le fait qu'il n'existe pas de savoir indépendant du sujet, «un savoir c'est aussi l'espace dans lequel le sujet peut prendre position pour parler des objets auxquels il a affaire dans son discours» (11) et d'autre part, ce sont les lois de construction et la systématicité propre à la science; «n'appartiennent à un domaine de scientificité que les propositions qui obéissent à certaines lois de construction; des affirmations qui auraient le même sens, qui diraient la même chose, qui seraient aussi vraies qu'elles, mais qui ne relèveraient pas de la même systématicité, seraient exclues de ce domaine.» (12).

Pour conclure sur ce point, on peut rappeler cette mise en garde de M. Foucault qui ne va pas sans poser d'importants problèmes méthodologiques si elle présente une relative limpidité épistémologique : «à ne reconnaître dans la science que le cumul linéaire des vérités ou l'orthogénèse de la raison, à ne pas reconnaître en elle une pratique discursive qui a ses niveaux, ses seuils, ses ruptures diverses, on ne peut décrire qu'un seul partage historique dont on reconduit sans cesse le modèle tout au long des temps et pour n'importe quelle forme de savoir : le partage entre ce qui n'est pas encore scientifique et ce qui l'est définitivement.» (13).

La saisie des savoirs vignerons

Pour recueillir ce que nous appelons provisoirement des savoirs vignerons, nous avons eu recours à deux types de sources que connaissent bien d'une part, les ethnologues, d'autre part les historiens.

En ce qui concerne les sources indirectes, le travail a consisté à dépouiller des archives sur une période où toute forme de savoir – vigneronne ou scientifique – s'est trouvée prise en défaut devant l'ampleur des calamités qui affectaient alors le vignoble beaujolais : c'est l'épisode bien connu de la crise phylloxérique autour des années 1880, mais ce sont les moments de lutte contre d'autres maladies parasitaires ou cryptogamiques. Ces archives sont donc celles des Comités de lutte contre les maladies, du Comice viticole, de la Société Régionale de Viticulture, de la Chaire Départementale d'Agriculture. Derrière le fatras de la correspondance administrative consistant essentiellement en demandes d'attributions de subventions, émergent quelques éléments qu'en première approximation nous référerons au pôle vigneron du champ de savoir.

Pour ce qui relève des sources directes, il s'agit classiquement d'entretiens plus ou moins directifs avec les différents partenaires de la scène beaujolaise (anciens viticulteurs, œnologues, vulgarisateurs, enseignants agricoles...), ainsi que les situations d'observation participante. Les thèmes des entretiens portaient principalement sur les phases et les modalités de transformation des techniques culturales et de vinification, sur les rythmes et les modes de diffusion de l'agronomie et de l'œnologie savantes, ce qui, soit dit en passant, présuppose que l'on puisse parler d'une agronomie et d'une œnologie paysannes, sur les vecteurs de transformation des savoirs vignerons enfin.

La saisie et l'interprétation de ce type de savoirs posent une série de questions que nous voudrions évoquer maintenant. D'abord dans quelle mesure est-il possible de parler de savoirs vignerons sans autre forme de procès, c'est-àdire sans s'interroger sur la globalisation et l'homogénéisation qu'implique le fait de rassembler des formes ou des éléments de savoir simplement parce qu'ils diffèrent ou s'opposent aux savoirs savants? En particulier, pouvons-nous ne pas tenir compte de la hiérarchie socio-professionnelle interne au milieu de la viticulture et faire l'hypothèse que la pratique culturale viticole plus ou moins immédiate (de la gestion, de la conception et de la surveillance à l'exécution matérielle des tâches) ne mobilise pas des formes de savoir radicalement différentes ? Peut-on alors se contenter de théories de diffusion de l'innovation scientifique et technique qui se fondent sur une logique de la diffusion en tache d'huile? A ce stade de notre recherche il est encore prématuré de fournir une réponse définitive, mais nous devons garder une certaine vigilance épistémologique afin de ne pas penser dans l'opposition «entre ce qui n'est pas encore scientifique et ce qui l'est définitivement.»

Autres difficultés rencontrées dans la saisie et l'interprétation des savoirs vignerons, mais il semble qu'il en aille ainsi pour toutes les formes de culture populaire : en tant qu'observateurs et analystes nous ne les saisissons que par segments et par bribes et nous courons le risque de les réagencer dans un schéma d'interprétation du monde et un modèle d'explication des phénomènes dont la cohérence et la rationalité seraient reconstruites a posteriori (14). De même que ce qui caractérise les savoirs par opposition aux sciences c'est qu'ils sont liés à des sujets porteurs; or, notre analyse objectivise nécessairement dans la mesure même où elle est une tentative d'élucidation scientifique.

Enfin, outre que nous les saisissons principalement à partir de leur dénonciation comme savoirs illégitimes par les porteurs des savoirs savants, nous appréhendons ces savoirs vignerons en quelque sorte en creux à partir du travail de transformation par les savoirs savants, à partir également des efforts d'inculcation de la science légitime par ceux dont la fonction consiste à vulgariser et à transmettre les découvertes scientifiques.

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire les problèmes classiques de fiabilité que pose la collecte de ce type d'information. De même qu'il nous est très difficile de mesurer l'aire d'extension d'une indication ou d'un trait culturel.

Une des difficultés rencontrées au cours de notre recherche tient probablement à la confusion sous le même vocable de «savoirs» de réalités de deux types différents au moins : — d'une part, on entend par là un ensemble d'éléments de connaissance, non nécessairement formalisés ou verbalisables, liés à un mode d'appréhension spécifique des gens et des choses, ce sont donc des savoirs rattachés à un art de vivre, à une «philosophie», à ce que Guy Vincent appelle une sagesse. L'accent est mis dans cette première acception, surtout sur la dimension culturelle des pratiques et de leurs représentations;

d'autre part, on s'intéresse plutôt à la dimension scolaire, pédagogique et donc institutionnelle de transmission des connaissances. Il faut alors comprendre les savoirs comme des éléments requis par l'exercice d'un métier ou d'une profession, éléments impliqués par la bonne maîtrise des techniques. Dans le cas précis de l'agriculture ou de la viticulture, on privilégie alors la dimension culturale des pratiques.

Ainsi nos premières observations nous ont montré qu'on se tromperait lourdement si l'on pensait l'opposition, commode mais peut-être inféconde, entre savoirs paysans et savoirs agronomiques sur le mode de l'opposition entre des savoirs indigènes et des savoirs exogènes.

Si donc nous avons été amenés à écrire (15) que «les vignerons «bricolent» au sens où Lévi-Strauss entend cette notion dans La Pensée Sauvage, entre des savoirs empiriques et des embryons de méthode expérimentale enseignée ou reconstituée», nous voulions signifier par là que les vignerons, en entendant par là les producteurs directs, immédiatement impliqués de la viticulture, passent au crible de leurs «savoirs» culturels les procédés et les techniques qui leur sont proposés (imposés) par les tenants de la culture scientifique. Cela ne se fait pas sans méfiance, sans routine (ce qui, pour eux, n'est rien d'autre que l'épreuve du temps), sans «préjugé», sans «aberration», selon les termes des savants ou de leurs porte-parole.

L'erreur stratégique des propagateurs de la science officielle a préalablement consisté à croire qu'il suffisait, pour conduire le progrès agricole, de substituer une forme de savoir scientifique à une autre préscientifique ou extrascientifique comme si les opérations mentales qu'elles impliquaient, leur champ d'application étaient identiques. Cette ingestion à toute force des savoirs réputés scientifiques ne pouvait que rencontrer les réticences des intéressés.

C'est ce mouvement de substitution d'une forme de savoir par une autre, cette tentative de diffusion d'une culture scientifique en milieu beaujolais, que nous voudrions évoquer rapidement maintenant (16).

Le greffage de nouveaux savoirs

Compte tenu de ce qui vient d'être dit sur les différents types de savoirs il va de soi que c'est sur la dimension *culturale*, technico-scientifique des savoirs que vont porter les efforts des protagonistes du combat pour la science.

- La prolifération des savoirs

Dans un premier temps de cette logique d'inculcation scientifique où les anciens savoirs, y compris scientifiques, sont incapables de fournir une réponse appropriée aux attaques (maladies parasitaires et cryptogamiques) dont est victime la viticulture beaujolaise, c'est à une véritable exhortation à produire des savoirs que l'on assiste.

Un exemple parmi beaucoup d'autres : au début de la crise phylloxérique la Société Régionale de Viticulture de Lyon édite un prospectus intitulé «Conseils aux vignerons», sous-titré : «Aide-toi le ciel t'aidera.» ; après avoir reconnu l'impuissance de la science : «vous indiquer un moyen préservatif est difficile, le nombre de ceux essayés est considérable, aucun n'a jusqu'à ce jour paru préférable à l'autre.» se conclut par ce vibrant appel : «Courage, tous ensemble travaillons, cherchons, appliquons les divers moyens proposés, essayons-en de nouveaux, étudions mieux encore les mœurs du puceron, nous découvrirons son côté faible, le moment de l'année où il sera plus attaquable; courage, nous arriverons.»

Cet appel semble avoir été largement entendu puisque le Comité d'Études et de Vigilance contre le Phylloxéra reçoit des centaines (7.000 dit-on) de remèdes, procédés, trucs et propositions d'expérimentations, un bon nombre d'entre eux étant appâtés par l'octroi de subventions : on propose d'utiliser aussi bien le jus de tabac, le jus d'écrevisses putréfiées, l'urine de cheval, que la bave d'escargot, «le remède c'est l'escargot... l'escargot fait soir et matin l'ascension des ceps pour chercher la fraîcheur... dans son parcours l'escargot a laissé sur le cep une liqueur qui contient une grande quantité de calcium.»

Les Archives laissent apparaître que la plupart de ces propositions émanent de non-viticulteurs et souvent d'urbains. Par contre, bon nombre des lettres reçues par le Comité d'Études et de Vigilance proviennent de propriétaires résidents ou forains.

Malgré cette incitation très forte à produire et à mobiliser un savoir efficace contre les maladies, les représentants de la science officielle tentent, dès le début des crises pathologiques, de mettre un peu d'ordre dans cette effervescence quelque peu échevelée. Ils le font soit en usant de leur autorité administrative ou institutionnelle, soit en mobilisant les ressources de la propagande

et d'une littérature qui marque les débuts de la vulgarisation scientifique en milieu viticole. Dans le premier cas ce sont les interventions multiples du Professeur Départemental d'Agriculture. Ainsi dans une lettre du 28 octobre 1882 au Préfet du Rhône, M. Vincey, titulaire de la Chaire Départementale d'Agriculture écrivait : «L'an dernier beaucoup de vignerons du département du Rhône ont employé le sel de cuisine dénaturé comme insecticide contre le phylloxéra et comme engrais.

Ce mode de traitement condamné par la science et par les faits a fait éprouver d'amères déceptions à un grand nombre de viticulteurs trop crédules aux sollicitations des marchands et trompés par les apparences de bon marché de ce produit.

Pour éviter aux vignerons de pareils mécomptes à l'avenir, par l'emploi du sel, il serait très utile d'avoir des renseignements précis sur les effets observés à la suite de ce traitement dans toutes les communes où il a été mis en pratique.

Les maires de ces communes invités par une note insérée au prochain Bulletin des actes administratifs pourraient fournir ces renseignements importants, si vous le jugiez convenable .»

Victor Vermorel, industriel Caladois, fondateur du Comice Viticole du Beaujolais, membre de la Société Régionale de Viticulture, est un bon illustrateur de l'autre position consistant à dénoncer systématiquement et sans relâche, pour chaque point de l'activité agricole et vitivinicole les préjugés, les errements. La lecture des innombrables brochures de vulgarisation que Vermorel a écrites, seul ou avec ses collaborateurs, et dont la majeure partie est publiée dans la Bibliothèque du *Progrès agricole et viticole*, atteste que la préoccupation première de ce groupe de propriétaires éclairés-savants était bien, pour permettre la diffusion des sciences œnologiques qui se constituaient alors, de commencer par faire table rase de tous ces préjugés, cette routine si décriée. Cela ne veut pas dire pour autant que l'on ne mette pas en avant «le bon sens des vignerons», surtout celui dont ils auront fait preuve en adoptant le «paquet» de savoirs techniques élaborés par la science officielle.

Donnons quelques exemples de cette capacité pédagogique de Vermorel et de ses collègues à déconsidérer les usages anciens pour imposer les nouvelles lois scientifiques.

Dans un manuel de lutte contre le phylloxéra : «on ne saurait trop réagir contre cette opinion que le phylloxéra s'en ira comme il est venu : c'est avec ce raisonnement qu'on perd un vignoble... Les préjugés. Quelques personnes prétendent juger la qualité du sulfure de carbone à sa couleur, son odeur, nous en avons vu qui ne jugeaient pas autrement de la valeur d'un engrais... Il y a des

gens qui s'imaginent que c'est l'odeur qui tue l'insecte et qui croient que le s'ulfure est d'autant meilleur qu'il est plus nauséabond. C'est justement le contraire qui est la vérité...» (17).

Dans une brochure sur la fertilisation Michaut et Vermorel écrivent : «Cependant sauf dans les régions à culture intensive, la fumure des vignes n'est généralement pas faite d'une façon méthodique. Les viticulteurs exagèrent souvent les difficultés qu'ils éprouvent à déterminer avec précision le fait de chacun des facteurs de la production et ils hésitent à s'engager dans une voie qui leur paraît pleine d'incertitudes. D'autre part, les habitudes séculaires respectées en vignoble plus que partout ailleurs, la méfiance à l'égard des méthodes nouvelles et aussi quelques insuccès, d'ailleurs toujours explicables, ont contribué à retarder la généralisation de ces règles (de fumure).» (18).

- La sélection et la normalisation

On voit ainsi que très rapidement est effectué un tri à partir d'expérimentations ayant prouvé l'efficacité de techniques ou de remèdes. Déjà le Comité d'Études et de Vigilance recevait des propositions de conseillers municipaux, de Marchampt en 1879 de «séquestration des parcelles envahies pour y faire des expérimentations».

Très vite les expérimentations seront en quelque sorte enlevées à l'initiative privée particulière pour être prises en charge par la puissance publique : création de champs d'expériences par le Professeur Départemental d'Agriculture subventionnés par le Conseil Général; ou encore laissées à l'initiative des syndicats et des société de viticulture/comice viticole.

Ce qui est frappant à ce stade et qui vérifie l'assertion de M. Foucault selon laquelle ce qui est définitivement scientifique ne «dissipe pas le savoir qui a préexisté» c'est la persistance des traitements à base de sulfure de carbone longtemps après que dans le débat entre sulfuristes et américanistes (partisans de la greffe sur plants américains), ce soit ces derniers qui aient triomphé. Ainsi en 1905, une circulaire du Préfet rappelle les conditions d'octroi des subventions d'achat de sulfure de carbone.

La normalisation des savoirs et des pratiques culturales emprunte pour partie la voie classique de l'interdiction ou de la règlementation administratives. Ce fut le cas lors de l'apparition du mildiou quand le Préfet du Rhône ordonne l'arrachage des premiers ceps atteints à Villié-Morgon et que le maire répondit que ses administrés s'y refusaient absolument quelles qu'en soient les conséquences.

Mais les attaques répétées d'autres maladies ou parasites vont amplifier cette intervention règlementaire de la puissance publique. Ces tentatives ulté-

rieures vont essayer de combiner interdictions et prescriptions avec un embryon de formation ou de vulgarisation. Par exemple, le 22 août 1895, le Préfet prend un arrêté destiné à lutter contre le Black Rot. Il oblige à détruire ce qui a été atteint (grappes, feuilles, sarments) mais va plus loin en prescrivant des traitements aux sels de cuivre.

«Article 2. Dans ces mêmes communes des traitements préventifs avec la bouillie bordelaise ou les préparations analogues aux sels de cuivre devront également être faits chaque année :

- 10 au moment où les jeunes pousses de la vigne commencent à se développer et n'atteignent pas en moyenne, plus de 5 cm de longueur;
 - 20 avant la floraison des grappes;
 - et 30 aussitôt après la floraison.

Ce traitement devra être exécuté de telle façon que les sarments, feuilles et raisins soient en quelque sorte imprégnés de cuivre.»

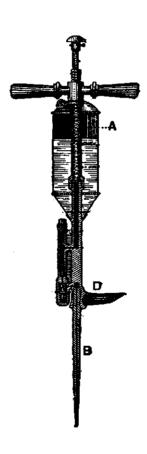
Les récalcitrants sont menacés de poursuites judiciaires. Un mois plus tard un nouvel arrêté identique au précédent est pris et reproduit en affiche (à placer dans les mairies). Une note est ajoutée en bas de page : «En cas de doute sur la nature de la maladie, transmettre un échantillon des raisins atteints soit à M. Deville Professeur Départemental d'Agriculture à Ecully, soit à M. Perraud Professeur spécial d'agriculture à Villefranche.».

Pour être complets sur ce processus il faudrait enfin indiquer les étapes et les mécanismes de la diffusion du «progrès scientifique» en viticulture en s'attachant tout particulièrement aux efforts de vulgarisation et de formation notamment par l'enseignement agricole. Nous y avons déjà consacré quelques pages et ce sera surtout le thème de travail de la fin de notre recherche.

Jacques BONNIEL
Université Lyon 2
Institut de Recherches et d'Études
Sociologiques et Ethnologiques

PAL INJECTEUR VERMOREL

(Dictionnaire Larousse du XXe siècle, volume 5)



NOTES

- 1 C. LÉVI-STRAUSS, La Pensée Sauvage, p. 27, Plon, 1962.
- 2 C. LÉVI-STRAUSS, op. cit., p. 30.
- 3 C. LÉVI-STRAUSS, op. cit., p. 32.
- 4 C. LÉVI-STRAUSS, op. cit., p. 31. C'est moi qui souligne (J.B.).
- 5 C. LÉVI-STRAUSS, op. cit., p. 19. Souligné dans le texte.
- 6 Michel FOUCAULT, L'Archéologie du savoir, NRF, 1969.
- 7 Michel FOUCAULT, op. cit., p. 237.
- 8 Michel FOUCAULT, op. cit., p. 238. Souligné dans le texte.
- 9 Michel FOUCAULT, op. cit., p. 240.
- 10 Michel FOUCAULT, op. cit., p. 238.
- 11 Michel FOUCAULT, op. cit., p. 238.
- 12 Michel FOUCAULT, op. cit., p. 239.
- 13 Michel FOUCAULT, op. cit., p. 245.
- 14 Cf. Michel FOUCAULT, op. cit., p. 235. «Par un mouvement rétrograde dont la légitimité serait sans doute difficile à établir, l'archéologie n'essaie-t-elle pas de regrouper en une pratique discursive indépendante tous les éléments hétérogènes et dispersés dont la complicité s'avèrera nécessaire pour l'instauration d'une science ?».
- 15 Cf. J. BONNIEL, «Savoirs paysans et diffusion de la culture scientifique en Béaujolais», Communication au Colloque sur les Cultures Populaires, Société d'Ethnologie française, Nantes, juin 1983; (à paraître dans les Actes du Colloque).
- 16 On pourra se reporter, sur ce point comme sur l'ensemble de la communication, à nos autres publications : celle déjà citée de la Communication au Colloque sur les Cultures Populaires à Nantes, ainsi que «La transmission et la transformation des savoirs en milieu vigneron. Savoirs vignerons savoirs agronomiques en Beaujolais», in Les Cahiers du Patrimoine, nº 1, 1983.
- 17 VERMOREL et CROLAS. Guide du vigneron, de l'horticulteur et de l'agriculteur pour l'emploi du sulfure de carbone contre le phylloxéra et les parasites des plantes. Bibliothèque du Progrès Agricole et Viticole, s.d.
- 18 MICHAUT et VERMOREL, Les engrais de la vigne Bibliothèque du Progrès Agricole et Viticole, 1905 (3e édition), p. 5-6.